

Coopération

Quelle valeur ajoutée pour les ONG de développement ?

Pierre Coopman

Les organisations non gouvernementales de développement sont mises en concurrence avec d'autres acteurs non étatiques et leur légitimité est de plus en plus critiquée. Pour continuer à exister matériellement, elles doivent se servir de différentes stratégies qui démontrent leur valeur ajoutée. Si les entreprises s'intéressent au développement pour leurs besoins de « gestion d'image », les ONG, appartenant à la sphère du non-marchand, agissent dans leur registre propre avec un triple rôle : actions de terrain, sensibilisation de l'opinion publique et émergence d'acteurs civils au Sud. Mais cette multifonctionnalité leur est-elle éternellement réservée ? D'autres secteurs ne seraient-ils pas capables de travailler de la sorte ? L'auteur s'exprime ici à titre strictement personnel.

Les organisations non gouvernementales européennes de développement sentent leur légitimité de plus en plus critiquée par les bailleurs de fonds. Elles craignent d'être mises en compétition avec d'autres acteurs non étatiques comme les ONG en faveur des droits de l'homme ou de l'environnement, les universités, les syndicats, les fondations et même les entreprises. Les programmes de ces ONG — orientés vers l'agriculture, l'économie, la microfinance, la formation, l'appui à des mouvements sociaux

— attirent moins la générosité du public que les actions d'urgence, humanitaires ou environnementales. Fortement dépendantes des subventions, ces ONG essayent de faire reconnaître leur valeur ajoutée et ne manquent pas d'arguments. Leurs innovations — le microcrédit, le commerce équitable, ou le concept de partenariat avec les acteurs du Sud — constituent d'excellents atouts. Mais pourront-elles, à l'heure où le secteur privé s'implique dans le développement durable, toujours faire prévaloir un rôle de pionniers dans le combat contre l'inégalité Nord-Sud ?

Toutes les ONG s'inquiètent lorsque le commissaire Louis Michel déclare, à la fin 2005, qu'« aujourd'hui, 70 à 80 % de l'aide au développement passe par des acteurs indirects, qui ne sont pas les États partenaires, mais les ONG, les Nations unies, la Croix-Rouge, etc. Ils sont très professionnels, mais cette proportion ne me paraît pas garantir l'efficacité de l'aide au développement¹ ». Les propos du commissaire équivalent

à une remise en question de trente ans de coopération décentralisée, dont les ONG sont un des acteurs primordiaux. Face aux scandales des « éléphants blancs² », une coopération liant directement les associations du Nord et du Sud a longtemps court-circuité les États. Les méthodes encore défendues à l'heure actuelle par les ONG ont vu le jour dans ce contexte: le développement communautaire, l'appui à la commercialisation de produits locaux, le microcrédit, le renforcement des capacités locales et la structuration des sociétés civiles. Xavier Zeebroek, chercheur au Grip, explique dans un article récent que « la formule a connu un tel succès que même les États donateurs s'y sont mis, et, avec eux, de puissantes institutions internationales comme l'Union européenne ou la Banque mondiale. D'abord en cofinançant des milliers de projets d'ONG à travers le monde, puis en devenant opérateur direct du microdéveloppement ».

Ces grands bailleurs de fonds réalisent aujourd'hui que les États pau-

vres, totalitaires ou corrompus que l'on a voulu contourner « s'écroulent devant leurs yeux de donateurs impuissants » (Zeebroek). La tendance n'est dès lors plus à la coopération indirecte (via les ONG) ou même directe avec des associations locales, des autorités provinciales ou municipales, mais au renforcement des « États fragiles ». La nouvelle « politique de lutte contre la pauvreté » privilégie des accords sectoriels avec les gouvernements en matière d'éducation, de santé (les deux domaines actuellement prisés), de justice, de commerce, d'armée et de police. Ces accords impliqueront parfois des entreprises nationales, multinationales et même australes³. Au détour, les ONG ont donc l'impression de se faire voler leur « job » par le secteur privé. Sous le label du « développement durable », les mondes de l'entreprise et de la banque récupèrent le commerce équitable et la microfinance, chers aux ONG. L'efficacité réelle ou supposée du secteur marchand serait-elle aujourd'hui un alibi des bailleurs de fonds pour ne plus laisser que des miettes aux ONG, ou pour instrumentaliser celles-ci en cas de besoin: afin d'exécuter un projet déterminé ou de servir de force d'appoint lors d'une intervention d'urgence, dans un esprit d'« harmonisation », de « complémentarité » de l'aide, conforme aux « Objectifs du millénaire⁴ » ?

¹ « Plaidoyer pour le développement d'aides budgétaires directes », *L'Écho*, 13 septembre 2005.

² « L'éléphant blanc » est une métaphore désignant un projet inachevé (par exemple, un hôpital) ayant coûté beaucoup d'argent, mais n'ayant servi à rien.

³ L'essor du secteur privé dans les pays en voie de développement est soutenu en Belgique par B.I.O., une société anonyme de droit public installée en décembre 2001. Lire à ce sujet: « B.I.O.: investir pour coopérer », *Défis Sud* n° 72, mars-avril 2006.

⁴ Le texte adopté le 22 novembre 2005 par les ministres de la Coopération au développement de l'UE et la Commission européenne, intitulé « The European Consensus on Development », met clairement l'accent sur un politique volontariste visant une cohérence, une coordination et une complémentarité accrue entre secteurs de l'aide. Le texte montre comment l'UE estime pouvoir atteindre les Objectifs du millénaire fixés par les Nations unies.

PLUSIEURS FAÇONS D'EXISTER

En Belgique, la Direction générale de la Coopération au développement a élaboré un nouveau « screening » des ONG. La majorité réagit positivement et comprend que cet audit gratuit pourra représenter une occasion de dresser une image du secteur. Mais les ONG se plaignent en général de la technicité des dossiers de demande de financement, qui « visent avant tout à fixer les objectifs à atteindre, mais aussi à se donner des instruments de mesure, des indicateurs permettant de vérifier les résultats obtenus. Or, dans la réalité, ces résultats ne sont pas toujours quantifiables⁵ ». Il peut s'avérer difficile de satisfaire à des mesures d'impact « holistique » (sur l'ensemble des secteurs d'une société) à court ou moyen terme. Pour les projets d'appui institutionnel aux organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, par exemple, les effets pour la majorité des populations agricoles de la région ne pourront être évalués qu'après une génération.

Les ONG de développement récoltent moins de fonds propres que leurs consœurs de MSF, Greenpeace ou Amnesty. Elles doivent dès lors concilier leur dépendance au bailleur (donc à ses normes) avec un message contestataire. Pour exister matériellement et « cathodiquement » au centre de cette quadrature du cercle, la plupart

des ONG de développement jouent sur plusieurs tableaux. Certaines maintiennent leurs actions d'urgence parallèlement aux projets répondant à leur vision idéologique de la lutte contre la pauvreté. Les catastrophes naturelles (tsunami, tremblements de terre) appellent des récoltes de fonds plus substantielles et accroissent la visibilité médiatique. Plusieurs entament des partenariats avec le monde de l'entreprise sans renier leurs critiques du monde de l'entreprise⁶. C'est notamment le cas en Belgique dans le cadre du Corporate Funding Program, qui permet aux ONG adhérentes de capter une partie des bénéfices de très grosses sociétés (Interbrew, Sidmar, Siemens, etc.) sous forme de dons pour financer des projets de développement⁷. La majorité se positionne comme « altermondialiste », s'assurant ainsi la fidélité (éventuellement pécuniaire) d'un public contestataire tout en se conformant à l'appartenance au groupe de la

gauche ONGienne. Quelques-unes sont bien décidées à prouver aux bailleurs de fonds qu'elles valent la peine d'être encore financées, en entamant un sérieux travail de mise en exergue de leur valeur ajoutée, de leur position à l'avant-garde du développement. Elles revendiquent alors leur rôle de pionniers dans la microfinance, dans le commerce équitable et dans la construction de partenariats solides avec des associations du Sud.

Si l'on examine au cas par cas ces domaines d'expertise des ONG de développement, il apparaît en effet indéniable qu'elles en sont les spécialistes et les précurseurs. Elles se veulent également les gardiennes des valeurs initiales de ces domaines de coopération. Oxfam-Magasins du monde et Max Havelaar n'admettent pas que les labels créés par certaines entreprises comme Corluyt soient rangés au rayon du commerce équitable, car ils ne respectent pas forcément

⁵ « Privilégier les dossiers au détriment des projets proprement dits », dans *Les ONG, qu'est-ce que c'est?*, publié par le COTA en coédition avec Couleur-Livres, Bruxelles, 2006, page 128.

⁶ La stratégie de l'alliance critique et constructive avec l'entreprise est notamment défendue par Freddy Destrait, secrétaire général de SOS Faim, dans « ONG et entreprises: peu de fond(s) en commun? », interviews avec Stefaan Declerck (Oxfam), Freddy Destrait (SOS Faim) et Vera Janssens (Siemens), *Défis Sud* n° 72, mars-avril 2006.

⁷ En 2001, le Corporate Funding Program réunira sept entreprises et six ONG: Bekaert, Interbrew, Koramic, Lotus, Sidmar, Siemens, UCB et UMICORE du côté des entreprises; Trias, Broederlijk Delen, Oxfam-Solidarité, FOS, Solidarité Mondiale et Vredeseilanden, pour les ONG. De nouvelles ONG (SOS Faim, DMOS, Comide et Aquadev) se sont associées. Oxfam-Solidarité et Vredeseilanden ont quitté le navire.

la règle du prix minimum garanti au producteur (Pierre Biélande). Le succès de la microfinance engendre la transformation des associations de terrain, pourvoyeuses de crédit, en institutions bancaires de plus en plus éloignées des réalités sociales (François Cajot). Les nouvelles normes axées sur la rentabilité inquiètent les ONG habituées à travailler avec des partenaires proches de la base, évaluant l'impact de leur travail à partir de critères de proximité et de solidarité. La Banque européenne d'investissement est, par exemple, censée devenir l'instrument privilégié pour directement financer les fonds de crédit des institutions de microfinance (IMF) du Sud. Plusieurs ONG de développement contestent ce projet, arguant qu'une majorité d'IMF des pays pauvres n'ont pas encore les reins assez solides pour répondre aux exigences de rentabilité imposées par la BEI.

UNE INCOMPATIBILITÉ ÉTERNELLE ?

Faut-il s'interroger sur la validité des obstacles qui empêcheraient à tout jamais le monde des banques ou des entreprises de réformer leurs pratiques de solidarité dans le sens des valeurs prônées par les ONG ? Selon Olivier Consolo, directeur de la Confédération européenne des ONG (Concord), la valeur ajoutée des ONG résiderait notamment dans leur « triple rôle » : « action

de terrain et innovation », « sensibilisation de l'opinion publique et action politique au Nord », « émergence d'acteurs de la société civile au Sud et alliances internationales sur des sujets de portée mondiale ». Olivier Consolo reconnaît que « pour chacun de ces rôles pris individuellement, il est aisé de trouver des acteurs-secteurs capables d'assurer cette fonction. Par exemple, des bureaux d'études et entreprises spécialisées pour des actions de terrain, des réseaux citoyens ou des collectivités locales pour l'action au Nord, etc. ». Ce qui fait, d'après Olivier Consolo, la valeur ajoutée des ONG internationales, « c'est donc bien qu'elles sont les seules à assurer (individuellement ou collectivement — à travers réseaux, coalitions et plateformes) cette triple fonction. Leurs activités de terrain et les partenariats tissés sur le long terme avec des acteurs du Sud sont censés alimenter directement leur travail de sensibilisation et de plaidoyer chez nous et vice-versa. Ce triangle vertueux, souvent trop peu mis en valeur, renforce leurs capacités d'innovation, le contenu de leurs messages et de leurs pratiques ». Olivier Consolo craint que « de nombreuses institutions européennes ne semblent plus percevoir ce rôle complexe et préfèrent assimiler les ONG à de simples prestataires de services qui doivent être mis en concurrence avec d'autres acteurs privés

ou non marchands pour accéder au financement public. Certaines ONG sont d'ailleurs tombées dans ce piège, en se définissant elles-mêmes uniquement par rapport à leurs compétences techniques et de mise en œuvre de services. À ce jeu-là, il est fort probable que ces institutions ou d'autres acteurs privés ne manqueront pas dans le futur de dénoncer des distorsions de concurrence en leur défaveur (notamment les conditions fiscales particulières dont bénéficient les ONG) ».

On est bien sûr encore loin du jour qui verra les entreprises associer pratiques et plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté à la manière des ONG. La posture adoptée par Total pour justifier sa présence en Birmanie constitue l'exemple le plus caricatural d'une entreprise qui tente grossièrement de se faire passer pour une ONG internationale. La société pétrolière propose un discours bien rodé, étayé par une série de réalisations concrètes (dispensaires, scolarisation, microcrédit) dans les alentours de son gazoduc au Myanmar. Tirant à boulets rouges sur Total, Donat Carlier et Gaëtan Vanloqueren, membres d'Actions Birmanie, lèvent immédiatement toute ambiguïté : « À nos yeux, le fait qu'une entreprise recherche nécessairement un profit économique ne disqualifie pas en soi son action éventuelle en matière

de développement ou dans le domaine humanitaire. La question de la possibilité de collaborations entre entreprises et ONG de développement n'a, par exemple, pas à recevoir de réponse a priori. Le tout est de veiller à ce que ces collaborations ou l'incursion directe d'une entreprise dans un registre qui n'est pas le sien respectent des conditions précises. Il serait pour tout dire paradoxal, dans le cadre d'une économie mondialisée, de tenir les entreprises nationales comme étrangères à l'écart de la politique de développement d'un pays. Mais le problème, c'est que dans certains pays, il n'existe ni politique ni développement. La Birmanie ne connaît que le racket systématique au profit d'une junte militaire qui viole massivement les droits de l'homme, particulièrement par le recours au travail forcé de centaines de milliers de civils. La junte dépense 40 % du PIB birman pour l'armée, alors que seulement 7 % sont consacrés à l'enseignement et à la santé. Le système de soins de santé birman est classé par l'OMS cent nonantième sur cent-nonante-et-un. L'armée (la principale coupable d'utilisation du travail forcé) a vu ses effectifs doubler en dix ans pour atteindre 370 000 militaires sans être officiellement en guerre, si ce n'est contre son propre peuple. »

Mais au-delà de la tautologie du cas Total, qu'est-ce qui empêcherait

d'imaginer que Siemens, Bekaert, Sidmar, etc. réussissent dans un avenir proche ou lointain à faire fonctionner un département de développement durable qui satisfait aux critères actuels des ONG, y compris ceux de défense des intérêts de leurs partenaires du Sud dans les cercles politiques du Nord? L'unique caractéristique intangible d'une ONG, comparée à une entreprise, réside sans doute dans son incapacité à redistribuer à mauvais escient des bénéfices gigantesques, que seul le secteur privé est capable d'accumuler. Et après? Tous les arguments qu'on pourra avancer pour prouver que les deux secteurs sont inconciliables sont sans doute exacts à l'heure actuelle. Qu'est-ce qui garantit cependant que le truisme soit éternel?

On rétorquera que les entreprises allieront toujours solidarité et business, ou qu'elles auront — plus grave encore — le loisir de commercer en sous-main avec des secteurs policiers et militaires; avec des partenaires peu scrupuleux en matière de droits de l'homme, de la femme et des travailleurs; ou avec des États très peu recommandables. Mais ne faut-il pas oser rappeler, quoique l'analogie soit contestable, que

certaines ONG ont, dans un passé encore proche, apporté leur caution à des régimes répressifs ou couverts des guérillas qui, une fois arrivées au pouvoir, se sont transformées en gouvernements aux pratiques démocratiques douteuses? Dans des proportions certes infiniment plus petites et nullement comparables à celles de Total en Birmanie, des ONG aujourd'hui présentes en Érythrée (par exemple) ne sont-elles pas en droit de s'interroger si le maintien de projets de développement dans ce pays, malgré leur qualité, ne représente pas un soutien indirect au pouvoir de plus en plus despotique du « leader maximo » d'Asmara? Afin de ne pas être expulsées du pays et de continuer leur soutien aux populations, des ONG choisissent aujourd'hui à tout le moins de ne pas verser dans la critique des politiques menées par Issayas Afeworki⁸. Elles espèrent que la « durabilité » de leurs actions contribuera à long terme au renforcement de la société civile érythréenne. Cette philosophie, qui sous-estime les capacités de noyautage de la société par un État autoritaire (voir l'encadré sur le Soudan), n'est-elle pas aussi hasardeuse que celle qui croit que le profit est une étape vers la démocratie?

⁸ « Asmara déclare indésirables plusieurs agences internationales », BBC Afrique, 23 mars 2006.

Il est évident que l'intérêt actuel des entreprises pour le développement durable ou la responsabilité sociale répond à des besoins de gestion d'image, de souci de conformité aux normes éthiques que le consommateur réclame. Mais qui ne veille pas à son image? Ne fait-on pas un procès d'intention aux entreprises en les accusant d'emblée d'hypocrisie mercantile? C'est vrai: les ONG ne sont pas mercantiles. Stefaan Declercq, secrétaire général d'Oxfam-Solidarité, a pourtant reconnu à demi-mot, dans une interview récente, que les ONG ont aussi pu craindre que trop de transparence nuise à leur réputation: « Nous avons également connu des échecs dans certains projets, mais avons peu communiqué à ce sujet⁹ ». Les entreprises chercheront toujours à faire du profit. Est-il répréhensible que la « gestion de leur image » engendre du bénéfice, dans la mesure où les impôts qu'elles paient servent notamment à subventionner la coopération au développement? Il semblerait

néanmoins que lorsqu'elles approchent une ONG, les entreprises ont encore trop tendance à se comporter en mécènes, finançant des projets sélectionnés unilatéralement, sans forcément intégrer la philosophie de l'ONG ou sans tenir compte des priorités établies par celle-ci¹⁰.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE?

Reste donc aux ONG à chercher de nouvelles voies qui — à la façon du microcrédit et du commerce équitable il y a vingt ans — leur permettraient d'être à la pointe des innovations en matière de lutte contre la pauvreté, de prendre des risques, de lancer des projets à priori « non rentables », là où les banques et les entreprises ne s'aventurent pas. Certains pourraient encourager les ONG à explorer d'autres pays, particulièrement dans des régions délaissées ou passées de mode. La Guinée Équatoriale — avec son régime autoritaire et sa croissance élevée qui ne freine ni la pauvreté de la population ni la cor-

ruption endémique — est souvent citée comme l'exemple du pays où personne ne va. La diversification géographique n'est cependant pas pertinente pour les ONG. Une analyse des géopolitiques actuelles du développement montre qu'aucune partie pauvre du globe n'est vraiment oubliée par la coopération multilatérale, bilatérale et indirecte (statistiques de l'OCDE). Il ne semble pas que des pays soient systématiquement exclus du grand festin de l'« Aide publique au développement », même si quelques-uns n'ont droit qu'aux restes et que trop souvent encore des intérêts postcoloniaux semblent l'emporter sur la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. Des études pointent néanmoins les faiblesses de la société civile dans des régions desservies par de nombreux acteurs de la coopération notamment au Moyen-Orient¹¹. La société civile y existe, mais s'avère en majorité réceptive aux appels de l'islamisme. Les populations s'y reconnaissent donc dans une idéologie politico-religieuse dont la plupart des ONG occidentales ne raffolent pas. Elles préfèrent alors, en terre d'islam, nouer des partenariats avec des alter ego certes très laïques ou progressistes, mais terriblement minoritaires et parfois proches des dictatures en place.

La nouvelle tendance à l'innovation, dans la littérature actuelle des ONG, plaide pour le renforcement

⁹ *Op cit.* p. 8.

¹⁰ Business & Society vient de publier une étude à l'attention des entreprises, dressant une cartographie systémique du monde des ONG belges. Cette mise en carte suffira-t-elle à fournir aux entreprises une connaissance des subtilités du milieu des ONG? Celles-ci devraient à leur tour dresser une typologie des entreprises avec lesquelles elles peuvent collaborer. *ONG et entreprise en Belgique. Guide pratique pour une collaboration fructueuse*, par Brigitte Hudlot, Business & Society Belgium: <www.businessandsociety.be>.

¹¹ Des chercheurs de la London School of Economics ont identifié la faible participation des sociétés civiles du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Afrique centrale aux structures organisationnelles des sociétés civiles globales: *Global Civil Society 2003 - Mapping Global civil Society*, Helmut Anheier and Hagai Katz, The Centre for the Study of Global Governance, page 247

des réseaux entre sociétés civiles. Il s'agit d'une remise en question du concept de partenariat. D'après la consultante Claire Leloup, « même s'ils prônent le dialogue et s'ils sont par ailleurs des défenseurs de cause et des groupes de pression visant le changement social, les organismes deviennent des prestataires de services qui vont réaliser des activités et faire passer le message (la pilule?) à la population. Dans ce cas, le partenariat est un partenariat avec les bailleurs de fonds du Nord et les décideurs politiques, et non un partenariat avec les groupes sociaux ». Comme la volonté de favoriser un développement endogène grâce aux vertus du partenariat ne semble pas avoir abouti, les organisations sans but lucratif sont invitées au « réseautage » multipolaire, Sud-Sud, Sud-Nord et éventuellement Nord-Sud. Mais faut-il intrinsèquement être une ONG, un syndicat ou une association pour former un réseau en faveur du développement? Les membres de certaines entreprises, de certaines banques et de plusieurs autres secteurs des sociétés du Nord et du Sud pourraient théoriquement constituer des réseaux que l'on pourrait également appeler « sociétés civiles » et dont les revendications pourraient éventuellement rejoindre celles des ONG. Un auteur tel que Farid Baddache n'a en tous les cas plus de scrupules lorsqu'il affirme que « l'entreprise est un puissant agent

de changement dans notre société, puisqu'elle est susceptible de transformer les contraintes sociales et écologiques en avantages concurrentiels », tandis que « l'ONG jouit d'une force médiatique permettant de façonner l'opinion et les débats, tout en rappelant à l'entreprise ses devoirs envers la société. D'où l'intérêt d'un travail en commun entre ces deux acteurs clés qui, en unissant leurs forces, peuvent décupler leur efficacité sur le terrain et élargir leur palette d'actions afin d'esquisser les contours d'une société plus durable. » Plusieurs pistes sont préconisées par Farid Baddache qui suggère qu'en « intégrant les nouvelles logiques du développement durable, les entreprises peuvent se prévaloir d'être créatrices de valeurs ».

L'INCONTOURNABLE « PLANÈTE ALTER »

Le nouvel engagement des ONG en faveur du renforcement des réseaux renvoie en fait clairement à leur adhésion aux programmes de l'altermondialisme. Malgré la validité des injustices que dénonce l'altermondialisme, le débat sur la perti-

nence des solutions qu'il propose en matière de « lutte contre la pauvreté » (l'expression est honnie par les « alters », qui préfèrent « lutte contre le néolibéralisme ») est loin d'être clos. Un article publié en avril 2005 dans *La Revue nouvelle* avait questionné les nombreuses contradictions internes de l'altermondialisme et sa tendance à se réfugier derrière la « diversité » de ses adhérents pour étouffer le débat sur ses limites. Si presque toutes les ONG de développement doivent « constater les dégâts structurels engendrés par la mondialisation des échanges et les diktats imposés par les institutions financières », un état des lieux objectif montre que toutes ces ONG n'adoptent pas une posture militante, même si « certains les mettent en demeure de se positionner plus clairement par rapport au mouvement altermondialiste »¹².

La seule valeur fondamentale qui mette d'accord l'ensemble des ONG et qui marque surtout la différence avec le monde de l'entreprise, semble donc bien résider dans leur appartenance à la sphère du non-marchand. S'il arrive aux ONG

¹² « ONG et altermondialisme ONG », *Les ONG, qu'est-ce que c'est ?*, publié par le COTA en coédition avec Couleur-Livres, Bruxelles, 2006.

de faire du bénéfice par le biais de leurs programmes de microcrédit¹³, elles ne feront jamais de « plantureux » bénéfiques. Les ONG ont donc sans doute au moins une cause minimale à défendre: celle qui prône la nécessaire existence d'un secteur non lucratif, non guidé par la tentation du profit, pour imaginer des solutions au mal-être de la planète. À partir de là, ne conviendrait-il pas de laisser aux ONG le soin de définir elles-mêmes leurs nouveaux modes d'action, dans un souci d'ouverture (et pourquoi pas vers le monde de l'entreprise?), de pluralisme et de diversité peut-être plus vaste encore que le pluralisme et la diversité que prétend englober l'altermondialisme? ■

¹³ « La loi permet à une ONG de mener des activités lucratives dans des proportions raisonnables et de dégager certains profits pour autant que, à la différence des pratiques en vigueur dans le secteur privé, ceux-ci ne soient pas redistribués aux membres de l'association. En dehors des salaires, aucune autre rémunération n'est versée et les administrateurs pas plus que les membres des assemblées générales ne sont rétribués. Les bénéfices éventuels doivent toujours être réinvestis dans l'activité », *Les ONG, qu'est-ce que c'est?*, page 127.

Bibliographie

Baddache F., *Entreprises et ONG face au développement durable: l'innovation par la coopération*, L'Harmattan, 2004.

Carlier D. et Vanloqueren G., « Total, ONG de développement inhumainitaire », *Défis Sud*, n° 72, mars-avril 2006.

Cajot Fr., « À quel point la finance est-elle sociale? », *Défis Sud*, n° 69, septembre-octobre 2005.

Consolo O., « Les évolutions du secteur ONG », *Échos du COTA* n° 108, septembre 2005.

Coopman P. et Patuelli A., « ONG de développement et altermondialistes: alliés naturels? », *Le Revue nouvelle* n° 4, avril 2005.

Leloup Cl., « Un autre développement est possible », *La Libre Belgique*, 14 avril 2006.

Zeebroek X., « Le développement au secours de l'État », *Enjeux internationaux*, n° 11, premier trimestre 2006.

Les ONG, qu'est-ce que c'est?, publié par le COTA en coédition avec Couleur-Livres, Bruxelles, 2006.

« Qui fait quoi chez les pauvres? Une analyse libre des statistiques de l'OCDE », *Défis Sud*, n° 68, juillet-août 2005.

Biélande Pierre, « Le Fairtrade sera-t-il victime de son succès? », *Alter Business News*, n° 100, octobre 2005.

ONG et entreprise en Belgique. Guide pratique pour une collaboration fructueuse, par Brigitte Hudlot, Business & Society Belgium: <www.businessandsociety.be>

ONG INTERNATIONALE, ONG LOCALE ET ÉTAT SOUDANAIS

Comment le projet d'une ONG internationale peut-il être repris en main par une association locale et continuer à exister face à un État autoritaire tel que le Soudan? Le politologue français Michaël Nègre s'est intéressé au projet hydraulique mené par Action contre la Faim (ACF) en périphérie d'Ondurman (banlieue de Khartoum). L'établissement d'un puits était justifié par l'importance des besoins en eau et l'incapacité des pouvoirs publics à y subvenir. L'implication de la population apparaissait comme un élément déterminant de sa pérennité. Un comité de gestion, représentatif des habitants, a pris en main la vente de l'eau du puits foré par ACF. Les bénéfices ont été investis dans d'autres projets. Les comités formés par ACF se sont constitués en association.

Michaël Nègre se pose néanmoins un certain nombre de questions: « comment le régime peut-il s'accommoder d'une association qui, de par son action, devient l'unique pourvoyeur de services publics du secteur, soulignant par là même l'incapacité de l'État en la matière (outre la production d'eau, l'association réhabilite ou construit des écoles, des mosquées, développe les transports en commun, un réseau électrique)? Le processus d'autonomisation de l'association vis-à-vis d'ACF ne comporte-t-il pas le risque intrinsèque d'une reprise en main plus ou moins directe par l'État? Dans quelle mesure un projet qui cherche à éviter l'implication de l'État et du régime en s'axant sur le local fait-il sens au Soudan alors que le processus de décentralisation mené depuis le début des années quatre-vingt-dix a eu pour effet de renforcer le maillage de la population par la multiplication des émanations du régime au niveau local? »

L'analyse de Michaël Nègre dévoile le fossé qui s'est creusé entre les mots d'ordre de décentralisation, de participation, de libéralisation, de promotion de la société civile et leur mise en application dans un contexte autoritaire tel que celui du Soudan.

Source: « Développement local, ONG internationales et autoritarisme dans le Soudan réformé d'Al-Bashir. Prisme de la question du contrôle des ressources hydrauliques à Khartoum et études de cas », Michaël Nègre, lettre de l'OUCC n° 6/7, printemps 2005.